REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU PAYS DEMONTE

COMMUNAUTE 2 E 2 COMMUNAUTES 1103-DE

AR Prefecture

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, A 20 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle des fêtes à Saint-Romain-Lachalm, sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président. (Secrétaire de séance : Jean-Michel POINAS)

<u>Présents</u>: MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, MOULIN Christophe, VALLAT Robert, GOUY Pascal, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, MASSARDIER Céline et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant

Absent: M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DREVET Hélène a donné pouvoir à M. DURIEUX Pierre. Mme MEYNET Isabelle a donné pouvoir à M. MOULIN Christophe. Mme JAMES M.-Laure a donné pouvoir à Mme MASSARDIER Céline. Mme DURIEUX Gladys a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

Nombre de membres :

En exercice : 24 Présents : 19

Ayant pris part au vote (vote public) : **23**

Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Blanc : 0

o Nul: 0

<u>Date de convocation</u> : **Le 7 Juillet 2022**

<u>Date d'affichage</u> : **Le 7 Juillet 2022** ****

M. le Président rappelle la délibération n° DC/2022-05-09/03 du 9 mai 2022 approuvant le projet d'extension du bâtiment occupé par l'entreprise LINAMAR sur la zone d'activités de Jacquet sise à Montfaucon (bâtiment loué à l'entreprise dans le cadre d'un crédit-bail immobilier).

A cet effet, une consultation relative aux travaux de VRD liés à cette extension a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (avis d'appel public à la concurrence envoyé le 14 juin 2022) avec une date limite de réception des offres fixée au lundi 4 juillet 2022 à 12h00.

M. le Président présente alors le résultat de la consultation qui a été présenté à la commission d'études des offres de prix qui s'est réunie les 4 et 11 juillet 2022 et propose alors au Conseil Communautaire de procéder à l'attribution du marché de travaux correspondant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

approuve le résultat de la consultation susmentionnée lancée selon la procédure adaptée et présentée à la commission d'études des offres de prix qui s'est réunie les 4 et 11 juillet 2022,

<u>DELIBERATION N°</u>: DC/2022-07-11/03

OBJET DE LA SEANCE :

LINAMAR – Zone d'activités de Jacquet (Montfaucon)

Attribution du marché de travaux

AR Prefecture

043-244300307-20220707-DC2022071103-DE

Reçu le 22/07/2022 Publié le 22/07/2022 ntionné à l'entreprise l

décide d'attribuer le marché susmentionné mieux-disante.

autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue et toutes les pièces s'y rapportant :

Lot unique: terrassement:

Estimation maîtrise d'œuvre : 505 498,75 € HT

Tranche ferme 1 : 232 138,50 € HT

Tranche ferme 2 : 157 252,75 € HT

Tranche ferme 3 : 131 899,75 € HT

Tranche optionnelle : - 15 792,25 € HT

Attribution: SDRTP (43290 Montregard) pour un montant de 419 758,07 € HT :

Tranche ferme 1 : 155 447.51 € HT

Tranche ferme 2: 172 673.05 € HT

Tranche ferme 3 : 108 734.46 € HT

Tranche optionnelle: - 17 096.95 € HT

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Bernard SOUVIGNET - Président,

> Certifié exécutoire par transmission en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

> Affichage et publication effectués le